

MAIRIE  
DE  
NIEULLE-SUR-SEUDREDÉLIBÉRATION  
séance du 08 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 08 avril 2024 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 14 - Présents : 14 - Votants : 14 - Pouvoirs : 0  
Date de Convocation : 02/04/2024

**Présents** : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy

**Secrétaire de séance** : Mme BILLAUD Vanessa.

Délibération n° D24\_02\_07

**Objet** BUDGET PRINCIPAL - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2024  
Autorisation de contracter un emprunt amortissable à long terme de 245 000 €

Mme Emmanuelle RUCHAUD, concernée par cette question, ne participe pas au vote.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de contracter un emprunt amortissable de 245 000 € destiné au financement des travaux d'aménagement de la Rue de la Corderie.

Une consultation a donc été engagée auprès de trois organismes bancaires pour définir les modalités du prêt.

La CAISSE D'ÉPARGNE a présenté l'offre de financement économiquement la plus avantageuse.

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2024 pour le financement des investissements,

Vu les pièces comptables,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE, à l'unanimité

- de contracter** un emprunt amortissable à long terme de 245 000 € (deux cent quarante-cinq mille euros) auprès de la Caisse d'Épargne, destiné à financer les travaux d'aménagement de la Rue de la Corderie, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant du capital emprunté : 245 000 € (deux cent quarante-cinq mille euros)
  - Durée d'amortissement en mois : 180 mois
  - Type d'amortissement : amortissement progressif à échéances constantes
  - Taux d'intérêt : 3,91 % fixe
  - Périodicité : Trimestrielle
  - Déblocage des fonds : dans les 3 mois qui suivent la signature de l'offre de prêt. Les sommes débloquées portent intérêts.
  - Frais de dossier : 350,00 €
  - Autres commissions : Néant
- de s'engager**, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en intérêts et en capital à terme échue ;
- d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt correspondants ;
- d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision, notamment les documents nécessaires à la gestion des contrats d'emprunt.

**Vote du Conseil Municipal :**

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Mme RUCHAUD n'a pas pris part au vote.

**Certifié exécutoire :**

Télétransmis au contrôle de légalité, le 16/04/2024.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le 16/04/2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Vanessa BILLAUD

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire

